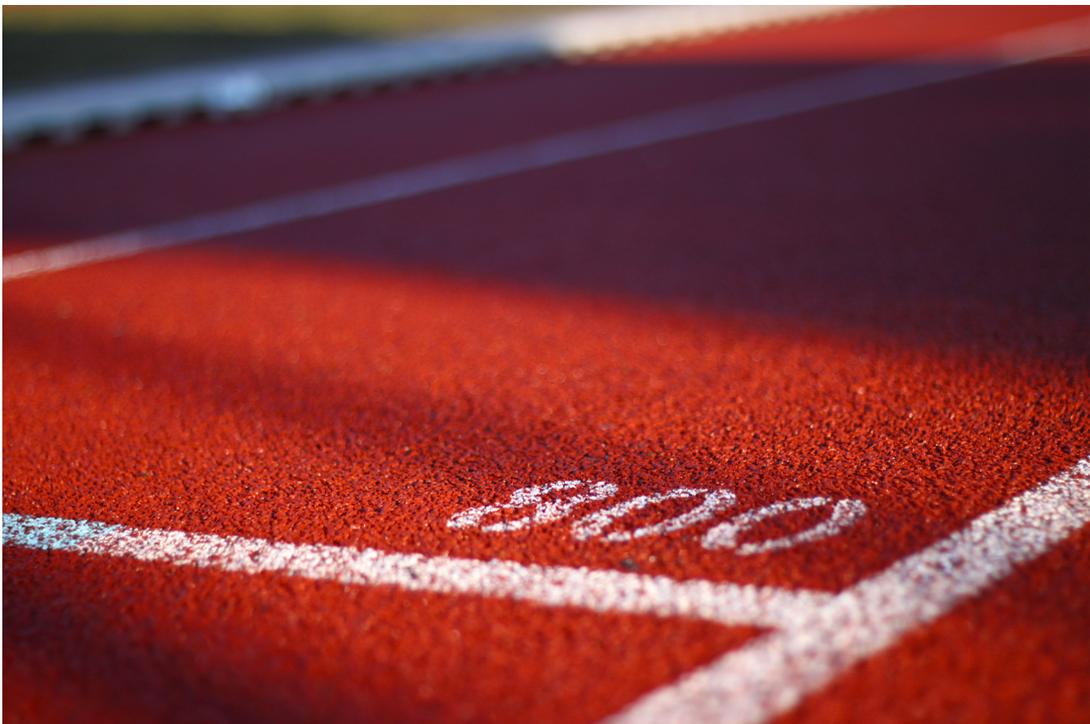




ENQUÊTE 2017-2018

*SUR LES DÉRIVES DANS LE SPORT
AMATEUR ET PROFESSIONNEL*



*Réalisée auprès des Communes
et des Offices Municipaux du Sport*

Avec le soutien du Ministère des Sports
et la collaboration de la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte de l'enquête	3
2.	Des dérives en hausse	4
3.	Profil et typologie des répondants	4
4.	Typologie des dérives constatées	7
5.	Les sports concernés	8
6.	Les victimes	9
7.	Personnes à l'origine des dérives	9
8.	L'ensemble de l'environnement sportif concerné	10
9.	Des mesures et des sanctions encore insuffisantes	11
10.	Le sport professionnel	11
11.	L'action des communes pour prévenir les dérives	12
12.	Un intérêt manifeste pour la LICRA	13
13.	Les cas signalés au service juridique de la LICRA	14
14.	Lu dans la presse	16
15.	La LICRA Sport et Jeunesse	24

1. CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

Une méthodologie adaptée à des sujets complexes

Chaque année, dans le cadre de sa convention avec le Ministère des Sports, la Licra diffuse un questionnaire à un panel de communes et Offices Municipaux du Sport (OMS) choisis sur la base de critères géographiques et démographiques (localisation, nombre d'habitants).

L'enquête a été envoyée par voie électronique via un questionnaire en ligne à 600 services des sports de mairies et Offices Municipaux du sport avec pour objet l'étude des dérives constatées entre septembre 2017 et octobre 2018.

La Licra s'engage à conserver l'anonymat des contributeurs et de leurs organisations. En conséquence, aucun nom de communes ni d'Offices Municipaux du Sport n'est mentionné dans le présent rapport.

Cette enquête est l'une des rares en France à aborder ces sujets dans le sport.

Chaque fois que nous abordons une enquête, il faut se poser la question de la représentativité et de la validité des résultats et c'est avec précaution que la Licra recueille et analyse les données obtenues.

Pour cette période, le taux de retour est de l'ordre de 14 %, pour un total de 86 communes.

Plus l'information demandée est dite « sensible » plus le taux de retour est faible.

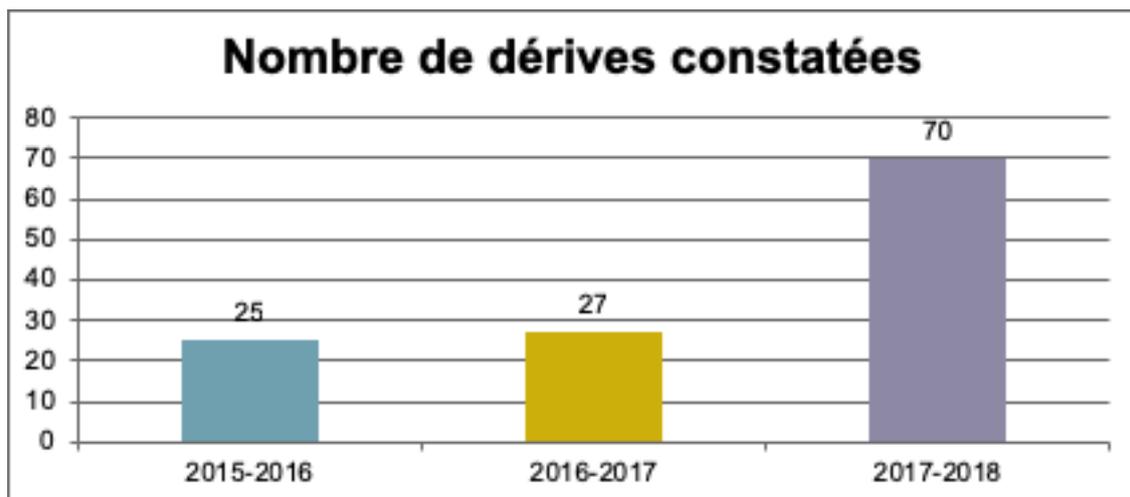
Malgré la promesse d'anonymat, certains destinataires de l'enquête ont pu pratiquer une forme d'autocensure ou bien même ne pas se sentir concernés par ces problématiques.

Des responsables de communes nous ont dit ne pas avoir les moyens du comptage de telles dérives bien qu'ils soient conscients de leur existence sur leur territoire invitant à nous rapprocher des fédérations sportives.

Cette enquête est donc confrontée à une méconnaissance ou une sous-estimation par les acteurs locaux des dérives existant dans les territoires ciblés.

Nous préconisons donc auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, la création d'observatoires territoriaux de veille et d'analyse des dérives racistes et discriminatoires dans le sport.

2. DES DÉRIVES EN HAUSSE

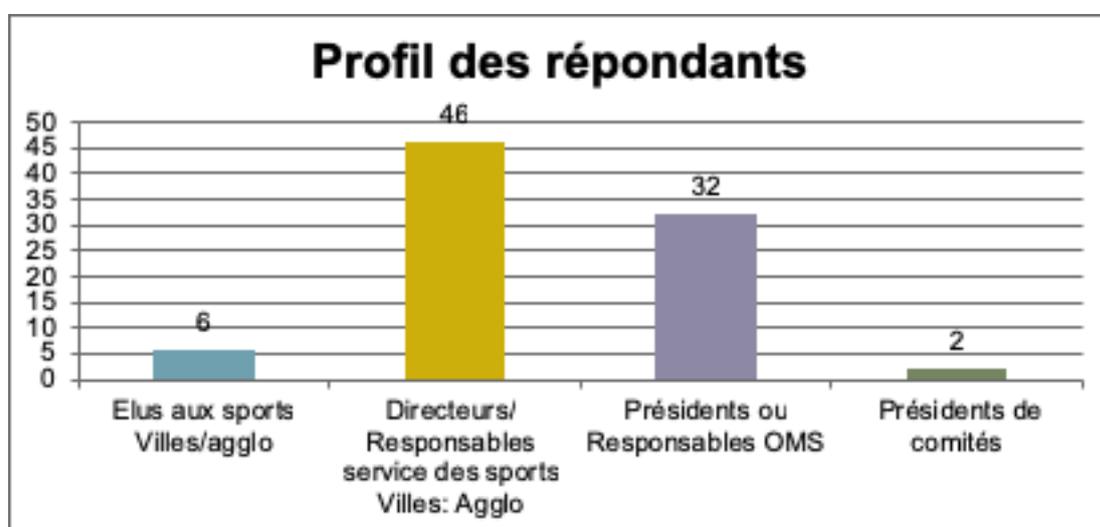


Pour la période 2017/2018, les communes ayant observé des dérives nous ont signalé 70 cas (+ 43 cas par rapport à la saison 2016/2017).

Il semble que les communes et les institutions se reposent sur les clubs et les instances sportives pour organiser l'observation des faits et des dérives racistes et discriminatoires sur les terrains de sport, avec le risque que des faits ne soient pas toujours signalés.

3. PROFIL ET TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

Profil des répondants

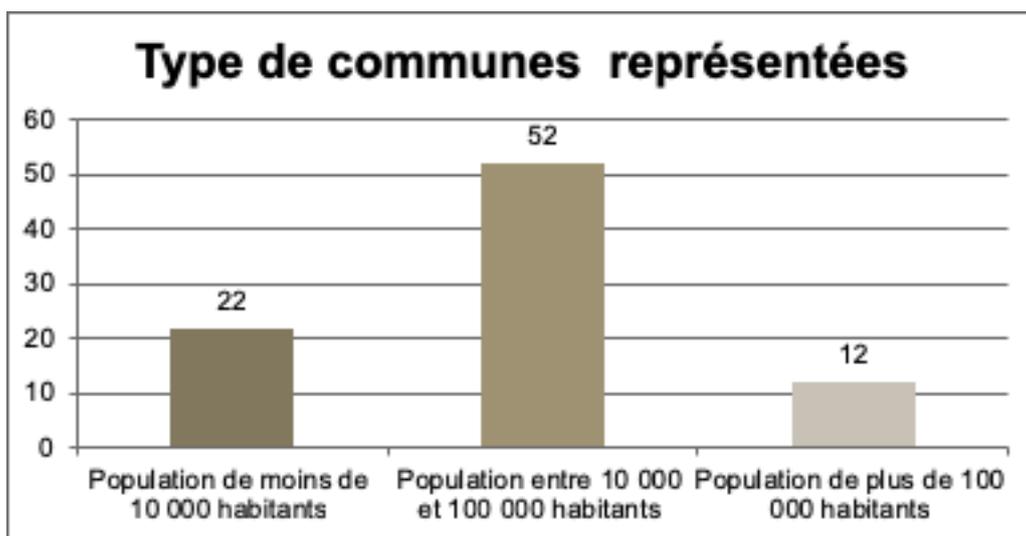


60 % des répondants à cette enquête sont issus des collectivités soit 46 chefs ou directeurs de services et 6 élus.

38 % sont des responsables associatifs, présidents ou responsables d'Offices Municipaux du Sport.

Les 2 % restant étant représentés par des élus de comités départementaux.

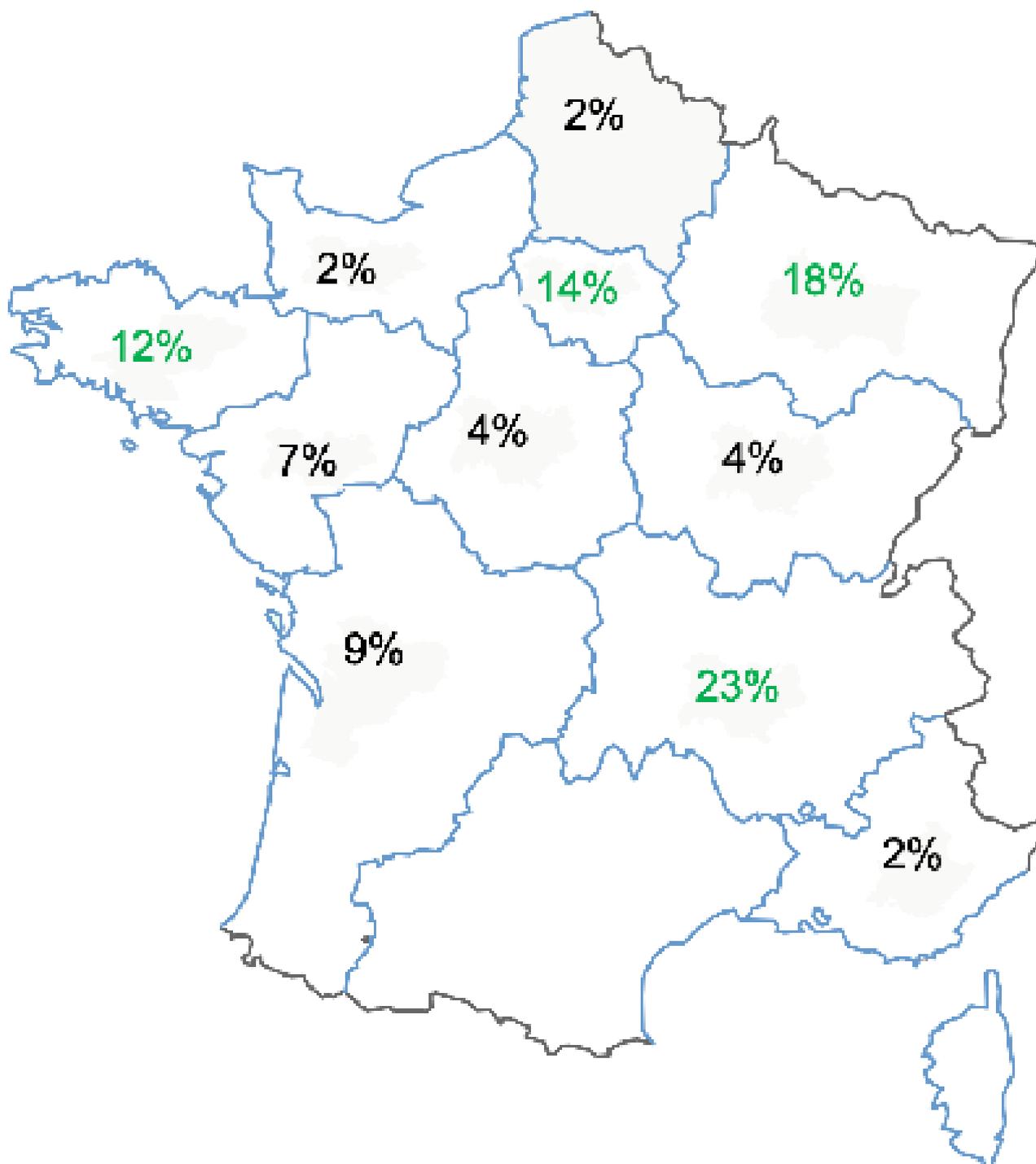
Taille des communes répondantes



Les communes qui ont répondu à cette enquête représentent majoritairement des villes moyennes (60% soit 52 villes). Le nombre de dérives signalées dans le cadre de cette enquête n'est pas proportionnel à la taille des villes (1 tiers ayant lieu dans les petites, 1 tiers dans les moyennes et 1 tiers dans les grandes).

Régions représentées

Taux de retour parmi les régions

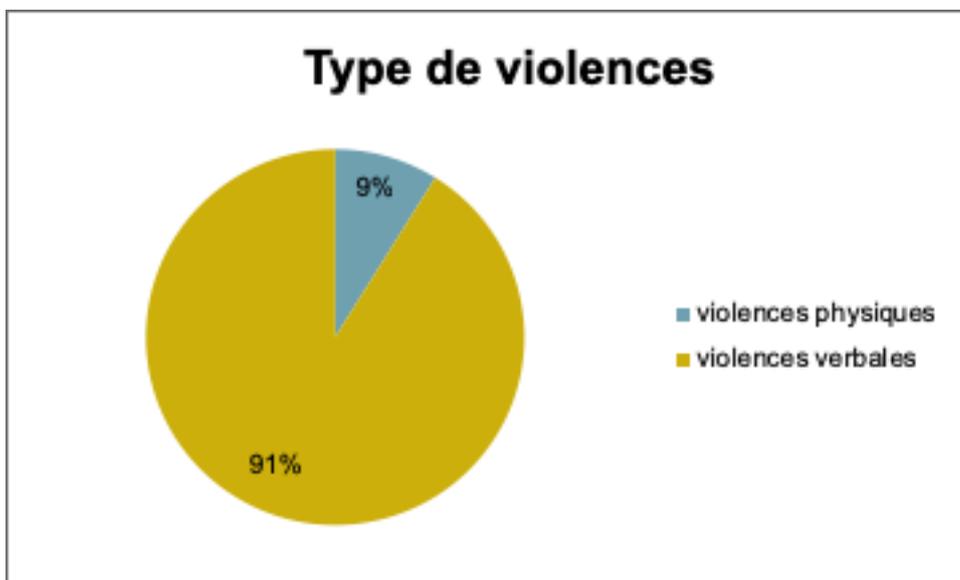


Quasiment toutes les régions de la métropole, par l'intermédiaire d'au moins l'un de leur département, ont répondu à cette enquête à l'exception de l'Occitanie et la Corse, soit un total de 11 régions sur 13.

Les régions qui se sont le plus mobilisées pour répondre à l'enquête sont l'Auvergne Rhône- Alpes (20 villes représentées soit 23% des répondants), l'Île-de-France (14%), le Grand Est (18%), la Bretagne (12%) et la Nouvelle Aquitaine (9%).

Les dérives signalées ont eu lieu majoritairement dans des villes des régions Bourgogne Franche Comté (38% des dérives), Auvergne Rhône Alpes (36%), Grand Est (17%), Ile de France (7%), Nouvelle Aquitaine (1%) et Pays de la Loire (1%).

4. TYPOLOGIE DES DÉRIVES CONSTATÉES



91% de ces dérives se sont manifestées par des violences verbales et 9% par des violences physiques.

Plusieurs cas d'insultes nous sont communiqués et le traitement à donner à ces dernières posent question aux acteurs du sport. L'injure est parfois si courante que les répondants disent ne pas pouvoir la quantifier. Aussi, on peut supposer que bon nombre de cas ne nous ont pas été communiqués car ces derniers tendent à être banalisés par les sportifs (et les victimes elles-mêmes) et à ne plus être perçus comme de véritables actes racistes. Ce qui est interprété comme de la plaisanterie ou de la taquinerie sur un terrain de sport doit toutefois nous alarmer et ne pas être toléré.

Répartition des dérives communiquées :

- 30 cas de racisme (+ 25 cas par rapport à 2016/2017)
- 25 cas de sexisme (+ 22 cas par rapport à 2016/2017)
- 10 cas dits de radicalisation (-8 cas par rapport à 2016/2017)
- 4 cas d'antisémitisme (+4 cas par rapport à 2016/2017)
- 1 cas de prosélytisme

On observe une hausse importante de faits de racisme, sexisme et d'antisémitisme par rapport à la précédente enquête. Tout comme en 2016/2017, aucun acte homophobe ne nous a été rapporté. La banalisation conduit à trois comportements : à ce qu'elles ne soient pas considérées comme à proprement parlé homophobes (et donc ignorées), à leur non-communication auprès des instances dirigeantes (car perçues comme routinières et non alarmantes) et au silence des victimes.

Nous pouvons ici émettre des hypothèses quant à ce qui se cache derrière les faits dits de radicalisation à savoir une instrumentalisation de la pratique religieuse ou une forme de repli identitaire qui prendrait l'apparence du religieux dans cet espace public que doit constituer l'enceinte sportive. Les cas qui nous ont été rapportés peuvent nous éclairer sur ce point. Une part essentielle des revendications concernait la tenue vestimentaire, les repas, les prières, le refus de serrer la main d'une femme et la douche.

5. LES SPORTS CONCERNÉS

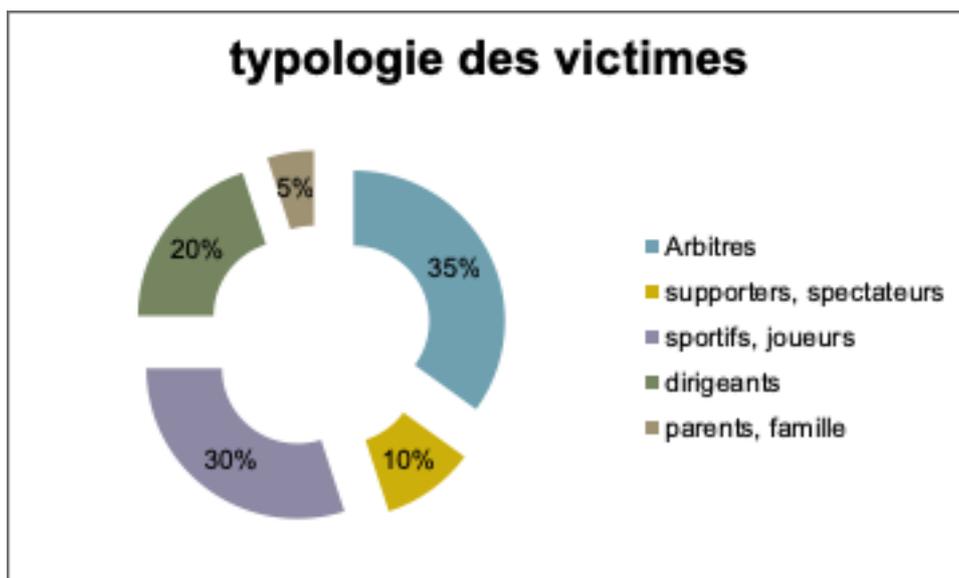
Des dérives qui touchent en majorité le football

89% des communes qui parlent de dérives les constatent dans le football et le futsal.

Le football n'est pas le seul sport concerné

45 % des communes qui parlent de dérives racistes les observent également dans d'autres pratiques sportives : le basket-ball, la boxe anglaise, le rugby, l'athlétisme, le sport en salle, la musculation sont les sports majoritairement cités par les communes.

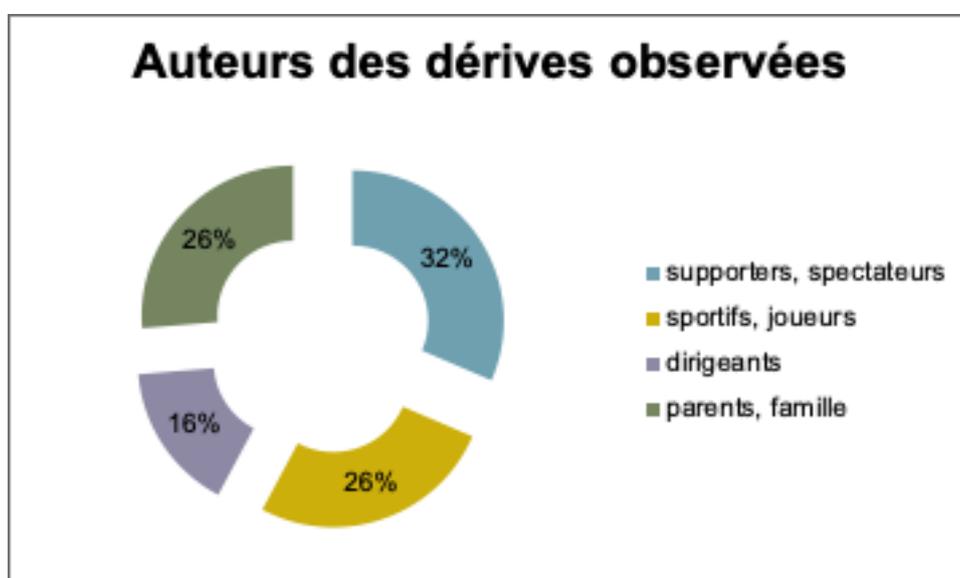
6. LES VICTIMES



Les arbitres (35%), les joueurs/sportifs (30 %) et les dirigeants et encadrants (20%) sont signalés comme étant les premières victimes de ces dérives.

Les cas traités par le service juridique de la Licra (voir chapitre suivant) nous apportent plus de détails sur le type de populations pouvant être visées par ces dérives. Dans les commentaires libres, les répondants indiquent que ces dérives visent en grande partie des personnes issues de la diversité. Différentes catégories d'individus sont mentionnées et à plusieurs reprises : « noirs », « musulmans », « juifs », et « femmes ».

7. PERSONNES À L'ORIGINE DES DÉRIVES



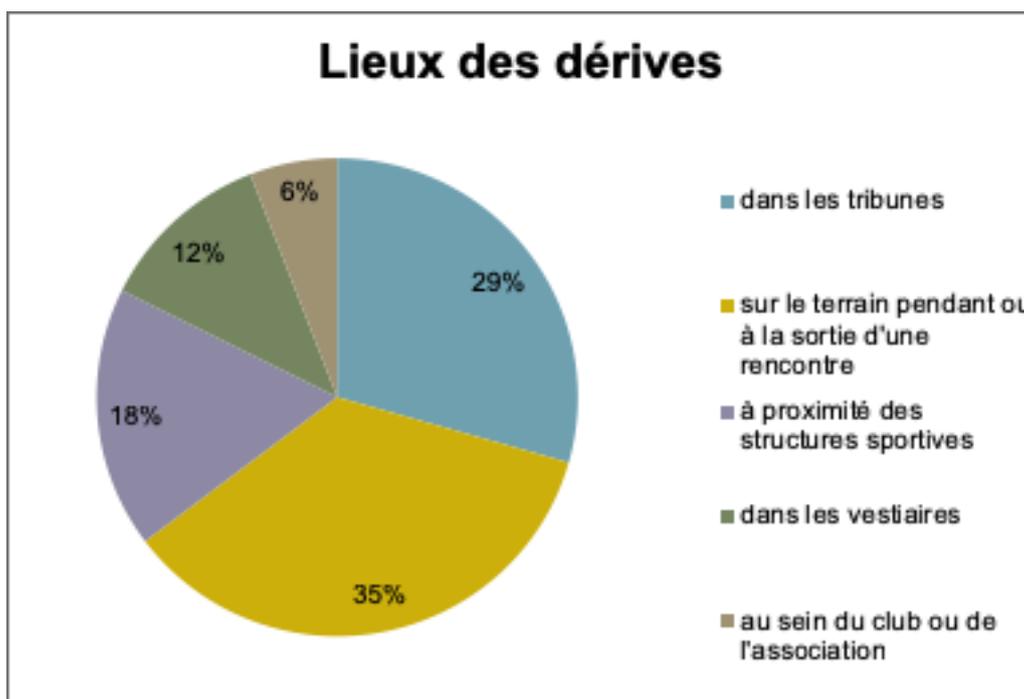
Les personnes à l'origine de ces dérives sont :

- les supporteurs ou le public des rencontres sportives (32%) ainsi que les joueurs et sportifs (26%), auteurs de violences verbales et dans les cas les plus graves de violences physiques. Il est inquiétant de constater la part importante que les parents et l'entourage proche (26%) représentent pour les auteurs de ces dérives.

On peut regretter que les responsables et les encadrants de ces structures sportives prennent part également à ces faits (16%), étant censés donner l'exemple et porter haut et fort les valeurs éthiques du sport de par leurs responsabilités.

8. L'ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT SPORTIF CONCERNÉ

Nous avons cherché à savoir où avaient précisément eu lieu les dérives observées afin de savoir quels publics sensibiliser, quelles actions entreprendre et ainsi mieux faire barrage aux comportements répréhensibles dans le monde sportif.



Tous les lieux associés à l'espace sportif sont concernés :

- 35 % des cas : sur les terrains de sport ou à la sortie d'une rencontre
- 29 % des cas : dans les tribunes
- 18 % des cas : à proximité des structures sportives
- 12 % des cas : vestiaires
- 6 % des cas : au sein du club ou de l'association

53% des problèmes constatés se sont produits sur le terrain, dans les vestiaires ou au sein de l'association. Ils impliquent principalement les acteurs sportifs ; les sportifs, les arbitres et les entraîneurs et les dirigeants.

47% des dérives signalées ont été réalisées en tribune ou à proximité des terrains et impliquent en majeure partie les supporters et le public des rencontres sportives. Il est donc primordial que les instances sportives poursuivent une politique préventive mais également répressive des plus exemplaires pour lutter contre ces fléaux.

9. DES MESURES ET DES SANCTIONS ENCORE INSUFFISANTES

Ces délits sont punis par la loi et par certains règlements disciplinaires des fédérations mais qu'en est-il dans la réalité ?

Seuls 11 % des dérives signalées dans le cadre de cette enquête ont été suivies par une action soit :

- 2 interdictions de stade temporaire ou provisoire
- 2 actions de prévention
- 1 suspension de licence
- 1 sanction sportive de la ligue à l'encontre du club
- 1 amende
- 1 exclusion du club
- 1 mesure alternative aux poursuites judiciaires (stage de citoyenneté)
- 1 dépôt d'une plainte suivi d'une action judiciaire,

Les mesures évoquées sont majoritairement des réponses apportées par les instances sportives (8 cas) et dans une moindre mesure par la justice (2 cas).

10. LE SPORT PROFESSIONNEL

7% des communes ayant répondu à cette enquête disposent de clubs de sport professionnels

Un seul fait de racisme a été observé au cours de la saison sportive 2017/2018 au sein de ces clubs professionnels. Ce fait s'est produit lors d'une rencontre in-

ternationale à l'étranger. Des joueurs ont été victimes d'insultes racistes de la part de supporters de l'équipe hôte. L'incident a été condamné par le club ainsi que sa fédération mais non reconnu comme un acte raciste par l'instance sportive internationale qui régit cette discipline sportive.

11. L'ACTION DES COMMUNES POUR PRÉVENIR LES DÉRIVES

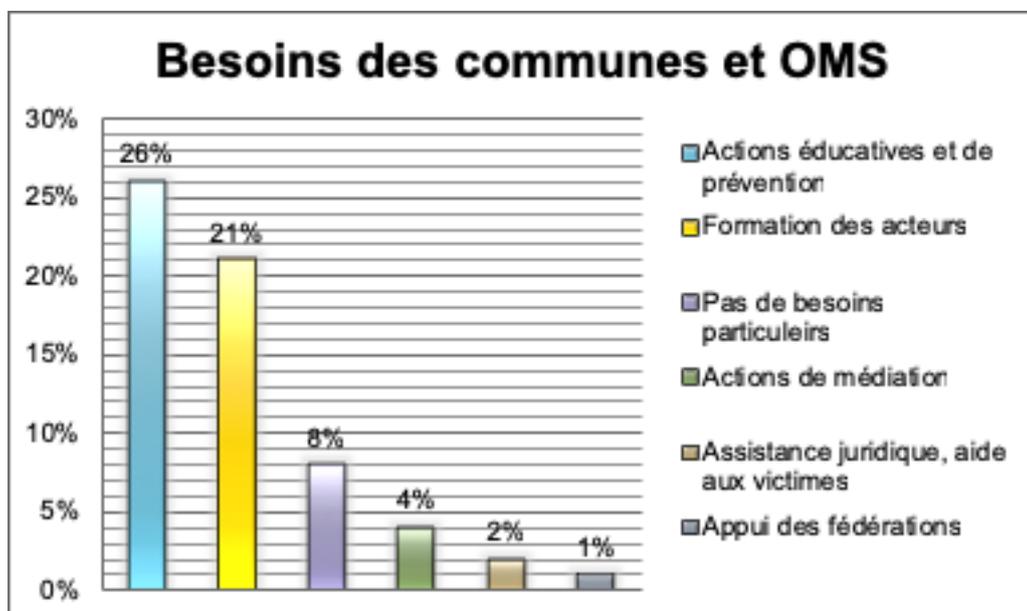
Seuls 8 % des communes ayant répondu à cette enquête sont impliquées dans des actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Voici des exemples d'actions entreprises par ces communes :

- Organisation d'un week-end fair-play
- Rédaction d'une charte de bonne conduite
- Réalisation de jeux, quizz
- Actions de sensibilisation auprès des bénévoles, licenciés, dirigeants tout au long de l'année
- Interventions d'autres associations spécialisées de la lutte contre le racisme et les discriminations
- Interventions de la Brigade Prévention Juvenile
- Notification dans les conventions d'occupation des équipements

42% des communes interrogées souhaitent être accompagnées pour lutter contre ces dérives. Les communes nous communiquent leurs besoins d'appui et d'accompagnement pour :

- des actions éducatives (26% des répondants),
- des actions de formations (21 %),
- des actions de médiation (4%),
- une assistance juridique et l'aide aux victimes (2 %)



Les communes et les OMS nous communiquent également leur souhait d'être accompagnés et outillés pour répondre aux situations suivantes : Comment gérer concrètement une dérive en situation ? Comment la repérer ? Quel comportement adopter pour y répondre, que dit la loi et comment s'entourer pour agir ?

La formation des acteurs est donc une réponse importante pour lutter contre les dérives ainsi que la mise en place d'une veille des dérives avec des outils d'observation et d'analyse.

12. UN INTÉRÊT MANIFESTE POUR LA LICRA

La Licra bénéficie d'une notoriété importante et est clairement identifiée comme un interlocuteur privilégié dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

En effet, 53 % des répondants connaissent les actions de la Licra.

Si les répondants ne font pas toujours état de dérives sur leur territoire, nous percevons tout de même une inquiétude quant à la gestion de ces dernières.

Nous regrettons que seuls **21% des communes aient connaissance du partenariat entre La LICRA et les Offices Municipaux du Sport**. Un effort de communication à ce sujet est à mener auprès des OMS et des collectivités.

13. LES CAS SIGNALÉS AU SERVICE JURIDIQUE DE LA LICRA

Parallèlement aux faits qui nous ont été rapportés via l'enquête, nous avons réalisé un focus sur les affaires traitées par le service juridique de la Licra.

Nous totalisons 25 cas de témoins ou de victimes ayant téléphoné au service juridique pour des affaires en lien avec le sport lors de la saison 2018.

Des affaires très diverses nous sont rapportées et concernent plusieurs sports : le football, le basket-ball mais également la pratique en salle. Il s'agit dans la majorité des cas d'affaires de racisme et de discriminations. Le football reste de loin le sport le plus touché par ces dérives. La grande majorité des faits rapportés sont relatifs à des agressions verbales.

Les témoignages recueillis par le service juridique de la Licra rejoignent ceux présents dans l'enquête et notamment en ce qui concerne la banalisation de l'agression verbale raciste. A titre d'exemple, un supporter a traité un joueur de « sale bougnoule », une agression physique s'en est suivie. De même, un joueur s'est vu dire « retourne dans ton pays » avant d'être comparé à un singe par un joueur de l'équipe adverse.

Sur les 25 cas signalés au service juridique de la Licra :

- 15 concernent le football
- 3 actes se sont produits au sein d'une structure de sport privé
- 3 différents avec des fédérations sportives nous ont été rapportés
- 2 cas sont en lien avec le basketball
- 1 cas concerne la pétanque
- 1 cas est en lien avec l'équitation

Typologie des signalements enregistrés par le service juridique :

- 5 cas liés au sentiment de discrimination
- 6 cas à caractère raciste entre joueurs
- 6 cas à caractère raciste de la part de supporters
- 2 cas de menaces de violence ou de mort de la part d'autres membres du club
- 1 cas d'injure raciste à l'initiative d'un arbitre en direction d'un joueur
- 1 cas d'apologie de la part de spectateurs

Les autres cas n'étaient pas pénalement qualifiables, c'est-à-dire ne constituaient pas des infractions mais étaient des signes de mépris envers des personnes en raison de leur origine ou de leur couleur de peau.

A titre d'exemple, un cas nous a été rapporté dans lequel un joueur a contesté, lors d'un match de foot, la décision de l'arbitre qui lui a alors tenu les propos suivants « retourne dans ton pays, moi je suis dans mon pays ».

Par ailleurs, lors d'un match de basket, un des joueurs sur le terrain a dû supporter durant tout le temps du match les cris de singe des spectateurs ainsi que des injures telles que « sale nègre » sans que le match ne soit interrompu ou que l'on demande à ces personnes de quitter les gradins.

Un adhérent d'une Fédération sportive a attiré notre attention sur la rédaction des statuts de la Fédération, et notamment les conditions pour être licencié au sein de celle-ci, conditions différentes selon la nationalité de la personne. La Licra a alors écrit à la Fédération qui a, dans les 3 mois qui ont suivis notre courrier, modifié et fait voter les nouveaux statuts en Assemblée Générale.

Une personne cliente d'une salle de sport s'est fait sortir d'un cours par la sécurité car elle portait le voile, ce qui apparemment était contraire aux règles de sécurité car on ne peut pas porter quelque chose sur la tête. Pourtant, un grand nombre de personnes pendant ces cours portent des bonnets ou casquettes sans que cela leur soit reproché.

Les suites données à ces affaires et les conseils prodigués par le service juridique de la Licra sont adaptés à chaque cas :

Pour certains, il est conseillé d'aller vers une conciliation ou des réponses et/ou sanctions sportives. Cela se traduit par une aide à la rédaction de courriers aux districts / ligues concernés. Toutefois, il est important de relever que ces courriers n'ont pas toujours l'impact espéré auprès des instances saisies.

Pour d'autres, le service juridique de la Licra a dû orienter ces affaires vers un traitement judiciaire. Il est ainsi conseillé aux personnes s'estimant victime de racisme et/ou de discrimination de porter plainte au commissariat si tel n'a pas déjà été le cas. La Licra leur explique leurs droits et son mandat d'intervention. Il est recommandé aux victimes d'agressions physiques de faire constater leurs blessures par un médecin et de demander à un officier de police judiciaire au moment du dépôt de plainte à avoir un rendez-vous dans une unité médico-judiciaire.

En 2018, la LICRA a dénoncé des affaires graves de racisme et d'antisémitisme dans le sport notamment :

- L'affaire des fichiers ethniques du PSG. Le club parisien aurait utilisé un système de fichage ethnique pour sa politique de recrutement de jeunes joueurs. Suite au signalement rédigé par la Licra et adressé au parquet, une enquête est actuellement en cours et des actions de formation auprès des salariés du PDG sur les discriminations devraient être mises en place au cours de l'année 2019.

- L'affaire Ajaccio/ Le Havre. De nombreux incidents ont émaillé la rencontre entre ces deux clubs le 22 mai 2018 : caillassage de bus, injures racistes à l'égard des havrais....l'affaire est prise en charge par un avocat de la commission juridique.

- L'affaire du salut nazi et du tract des Bad Gones Le 19 septembre 2018, à Manchester, un supporter de l'OL fait un salut nazi lors d'une rencontre contre le club anglais ; le 23 septembre, un tract aux relents nauséabonds signé des Bad Gones, club de supporters de l'OL circule lors de la rencontre OL/OM ; Pour ces affaires, l'OL a porté plainte auprès du parquet et la Licra s'est portée partie civile. La section Licra Auvergne Rhône Alpes a pour projet de mettre en place en 2019 un partenariat avec l'OL pour sensibiliser et former les différents acteurs du club.

14. ON EN PARLE DANS LES MÉDIAS

Voici quelques cas, qui se sont déroulés au cours de l'année 2018, relayés par les médias et qui font écho aux questions de racisme, d'antisémitisme et de discrimination dans le sport.

A l'international

- L'affaire a suscité de l'incompréhension. Alors que les acteurs du match Dijon-Nice jouaient la 75e minute de cette rencontre le 10 février 2018, l'arbitre s'est soudain rapproché de Mario Balotelli et brandit un carton jaune, ce qui a suscité la colère de l'attaquant niçois. Un long moment de confusion s'en est suivi. Nicolas Rainville, l'arbitre du match, a estimé que l'attaquant niçois avait provoqué le public du Stade Gaston-Gérard de Dijon. Balotelli a pointé du doigt une partie du public, avant de lui intimer l'ordre de se taire en mettant un doigt devant sa bouche. Lorsque l'arbitre a brandi le carton jaune, Balotelli a désigné à l'homme en noir la partie du public concernée et expliqué qu'il était victime d'insultes racistes. Nicolas

Rainville s'est alors rapproché des bancs de touche pour demander au speaker du stade de passer une annonce. Ce dernier a demandé au public de cesser «immédiatement» de proférer de tels propos. L'Express

- Lewis Hamilton a dénoncé un manque de diversité le 22 mars 2018 sur les réseaux sociaux, en s'appuyant sur une vidéo de ses débuts, chez McLaren, au côté du double champion d'alors, l'Espagnol Fernando Alonso. « Il n'y a presque pas de diversité en F1, rien n'a changé en onze ans que je suis ici », commente-t-il à la fin de sa vidéo publiée sur Instagram. Avant d'interpeller : « Il y a tellement d'emplois dans ce sport [la F1] que n'importe qui, peu importe son ethnologie et son origine, peut l'exercer et s'intégrer. Lemonde.fr

- La Fédération russe a sanctionné le Spartak Moscou d'un match à huis clos partiel, pour les cris de singe adressés au Cap-Verdien du FK Tosno Nuno Rocha, le 18 avril 2018, lors d'un nouvel incident raciste dans le pays hôte de la Coupe du monde.

La Fédération a également infligé au Zénit Saint-Petersbourg une amende de 1 300 euros pour des «slogans nazis» entendus durant une rencontre de Championnat contre l'Anzhi Makhatchkala, le 14 avril. À la mi-avril 2018, la Fifa annonçait l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre la Fédération russe à la suite des cris de singe entendus lors du match amical entre la Russie et la France.

Selon l'organisation FARE, une ONG qui lutte contre les discriminations dans le football, 89 incidents racistes ont été enregistrés autour des matches de football en Russie durant la saison 2016-2017. Eurosport.fr

- Le « tifo », noble art tout italien de soutenir son équipe au-delà du raisonnable, laisse-t-il la place au racisme ? A l'occasion de la dernière Coupe du Monde de Football, on a pu se le demander à voir les réactions devant la victoire des Bleus, de l'autre côté des Alpes., Les commentaires ont viré à l'aigre en s'attardant sur la nature « africaine », plus que française, de l'équipe championne du monde. C'est évidemment sur les réseaux sociaux que les tifosi racistes se sont déchaînés avec des montages accolant les photos des joueurs français de couleur à celles de singes. Un grand journal de gauche comme La Repubblica a noté que le commentaire le plus fréquent après la victoire était « C'est l'Afrique qui a gagné ». Piazza Navona, un pizzaiolo exaspéré de la joie des supporters français, l'exprimait en termes plus crus : « C'est une équipe de nègres ! ». Lepoint.fr

- La victoire des Bleus lors de la finale de la Coupe du monde a fait des vagues. Les commentaires racistes se sont multipliés en Pologne. Une ONG antiraciste polonaise a déposé plusieurs dizaines de plaintes au parquet contre des tweets contenant des propos racistes et haineux. «Les commentaires insultent les joueurs français en raison de la couleur de leur peau (...) et utilisant des épithètes racistes

extrémistes considérées comme criminelles en Pologne», a indiqué Konrad Dulkowski, directeur du Centre de surveillance du comportement raciste et xénophobe de Varsovie. Francefootball.fr

- Avant son entraînement du 24 juin pour la Coupe du monde 2018, l'équipe de Suède de football a dénoncé les insultes racistes contre l'attaquant Jimmy Durmaz. Ce dernier a été ciblé sur les réseaux sociaux après le match perdu contre l'Allemagne, la veille. En effet, c'est parce que ce joueur a fait une faute que l'Allemagne a pu marquer lors d'un coup franc. « Que l'on m'appelle "maudit étranger", "poseur de bombes" ou que ma famille et mes enfants reçoivent des menaces de mort est totalement inacceptable », a déclaré le Jimmy Durmaz, né en Suède de parents qui ont émigré de la Turquie. Au lendemain de la rencontre, la Fédération suédoise de football a annoncé avoir signalé à la police les messages injurieux visant son attaquant. Actu.orange.fr

- L'Olympique Marseille a été contraint de retirer un tweet soutenant un groupe de supporters marseillais installés à Tel Aviv en raison de la parution d'une multitude de messages haineux et antisémites.

Comme le font régulièrement les clubs de football professionnels, l'Olympique de Marseille avait adressé un message de soutien à un club de supporters fondé à l'étranger, en l'occurrence Tel Aviv (Israël). «La famille OM Nation continue de s'agrandir. Bienvenue à @OM_Tel Aviv», écrivait le community manager de la formation provençale. So Foot rapporte que ce tweet a finalement été retiré du compte officiel des Phocéens quelques heures plus tard. Il avait provoqué une multitude de messages hostiles, haineux et très souvent antisémites de pseudo-supporters qui n'acceptaient pas qu'un groupe de fans israéliens entre dans le giron des vainqueurs de la Ligue des champions 1993. Lefigaro.fr

- Lors du match Manchester-OL, le 19 septembre 2018, un supporter de l'Olympique Lyonnais, présent au milieu des « Bad Gones » a été filmé en train d'effectuer un salut nazi. La LICRA s'est exprimée sur les réseaux sociaux pour demander que des initiatives énergiques soient prises par le club et par la justice. Le club de l'Olympique Lyonnais a immédiatement réagi à travers le communiqué suivant : « L'Olympique Lyonnais informe que l'individu auteur d'un comportement inexcusable, mercredi soir à Manchester, a bien été identifié par les services de sécurité du club et que son identité a été transmise aux services de police français et britanniques. L'Olympique Lyonnais condamne fermement de tels agissements et rappelle qu'il a immédiatement pris des mesures d'interdiction définitive du stade et de tous déplacements officiels organisés par le club, à l'encontre de cet individu. Le club a déposé une plainte contre l'individu et se tient à la disposition des services de justice français et britanniques afin d'apporter sa collaboration aux enquêtes qui pourront être ouvertes, afin de poursuivre et sanctionner l'individu en question », a fait clai-

rement savoir le club rhodanien, très déterminé à ne pas laisser ce geste impuni.
Licra.org

- Gareth Thomas, l'ancien ailier du Stade Toulousain et du pays de Galles, avait été victime d'une agression homophobe le 17 novembre 2018 à Cardiff. Pour soutenir l'ancien joueur et lutter contre l'homophobie, le XV de France a joué avec des lacets de chaussure aux couleurs arc-en-ciel face aux Fidji. «Tout le rugby français est avec vous après les violences homophobes dont vous avez été victime, a écrit Serge Simon, le vice-président de la Fédération française (FFR), à Gareth Thomas, sur son compte Twitter, en anglais. [Lequipe.fr](#)
- Le joueur gréco-nigérian Giannis Antetokounmpo, star de la NBA, a dénoncé les préjugés racistes visant en Grèce «les gens de couleur», après qu'un commentateur sportif grec eut traité de «singe» son frère et également basketteur en novembre 2018. «J'ai perdu le sommeil ces derniers jours au vu du récent incident raciste. Si cela peut arriver à Thanassis, qui représente avec fierté et toujours le sourire l'équipe nationale grecque et le club du Panathinaïkos, je ne peux pas imaginer ce que subissent d'autres gens de couleur en Grèce», a écrit l'ailier sur ses comptes Instagram et Twitter. «Je suis très triste et déçu» mais «mes frères et moi, qui sommes gréco-nigériens, que cela plaise ou non, allons continuer à représenter au mieux notre patrie», la Grèce, a ajouté l'ailier des Bucks de Milwaukee. «Giannis Antetokounmpo est fier de la Grèce, la Grèce est fière de lui», a commenté le ministre de l'Information, Nikos Pappas, relayant le tweet de l'athlète, très populaire depuis ses exploits en NBA dans le pays où il grandit. [Lexpress.fr](#)
- L'équipe de Roumanie a été condamnée à jouer à huis clos, en raison des «comportements racistes» de ses supporters, lors le match de Ligue des nations le 14 octobre 2018 face à la Serbie. Ce match à huis clos sera celui du 17 novembre à Ploiesti contre la Lituanie en Ligue des nations. La fédération roumaine est également condamnée à payer 50 000 euros d'amendes pour ces faits, et devra débours 23 000 euros pour usage de fumigènes et envahissement du terrain par des supporters. [7sur7.be](#)
- Trois ans d'interdiction de stade. C'est la peine dont a écopé Georges Bradley, un supporter du Chelsea Football Club. Le jeune homme de 20 ans avait été expulsé du match de Premier League entre les Seagulls et Chelsea, le 16 décembre 2018, après avoir crié des messages homophobes. Bradley a plaidé coupable et a aussi écopé d'une amende de 965 livres (1.221 euros). [Tetu.com](#)
- Lors de la rencontre de Fulham face à Huddersfield en décembre 2018, l'attaquant français de Fulham Aboubakar Kamara a été victime d'insultes racistes

après avoir manqué un penalty. Le joueur a reçu le soutien du club londonien, qui s'est engagé à prendre «les mesures les plus fortes possibles contre les personnes identifiées et responsables de ces publications». Le club de Fulham s'est engagé à prendre les «mesures les plus fortes possibles» contre les personnes responsables d'insultes racistes sur les réseaux sociaux à l'encontre de l'attaquant Aboubakar Kamara, : «Le club apportera tout le soutien nécessaire à Aboubakar et prendra les mesures les plus fortes possibles contre les personnes identifiées et responsables de ces publications», a déclaré un porte-parole du club dans un communiqué, en référence au flot d'insultes reçu par l'attaquant. Ouest-France.fr

- A Milan, lors d'un match entre l'Inter et Naples, le 26 décembre 2018, Kalidou Koulibaly, défenseur sénégalais du club du sud de la péninsule, est victime d'insultes racistes proférées par des supporters lombards, sans que l'arbitre n'agisse. Le joueur de Naples avait alors applaudi ironiquement ce dernier, lequel n'hésitera pas à lui infliger un second carton jaune synonyme d'expulsion. Après ces insultes, la sanction qui frappe l'Inter de Milan se résume à deux matchs à huis clos, alors que Carlo Ancelotti, l'entraîneur napolitain, annonce que son équipe quittera le terrain si le scénario devait se reproduire. Kalidou Koulibaly a, pour sa part, appris que son carton rouge ne sera pas annulé par la Ligue de football italienne. Suite à cette affaire, la fédération italienne de football (FIGC) a annoncé le 30 janvier 2019 une simplification et un durcissement de la procédure mise en œuvre en cas de cris racistes dans les stades. Désormais, en cas de cris ou comportements racistes signalés par les délégués fédéraux ou par les responsables de l'ordre public, le match sera immédiatement arrêté de façon temporaire et les joueurs réunis au milieu de terrain. Une annonce sera alors faite par le speaker du stade, à jeu arrêté. En cas de deuxième signalisation, les joueurs rentreront aux vestiaires. La responsabilité de reprendre ou d'arrêter définitivement le match reste dans les mains représentant de l'ordre public. Lemonde.fr

- A Chelsea, des chants antisémites et racistes ont été entendus du côté des fans du club anglais. Les premiers ont été criés en décembre 2018 lors d'un match de Coupe d'Europe à Budapest et un match de championnat face à Watford. Les seconds lors d'un match contre Manchester City, envers le joueur anglais Raheem Sterling. En réponse, dix groupes de fans ont joint leurs forces pour créer «Chelsea Together» («Chelsea Ensemble» en VF), annonce The Independent, dont l'important Chelsea Supporters' Trust. «Nous nous sommes rassemblés à la suite d'incidents récents inacceptables, notamment l'utilisation du «mot en Y» (une insulte antisémite, ndlr) et d'autres mots racistes, pour poursuivre des objectifs très simples», ont indiqué ces groupes dans un communiqué. «Il est inacceptable que quiconque ait le sentiment d'être marginalisé en tant que fan de Chelsea, ou qu'ils craignent d'assister à des matches à cause de la discrimination qu'ils subissent», a surenchéri Chelsea Together. Une enquête de l'UEFA vise Chelsea, après les chants antisémites en

- En janvier 2019, en marge de la 5ème journée de Champions Cup entre l'Ulster et le Racing Club 92, Simon Zebo avait été victime d'insultes racistes de la part de «supporters» de la formation menée par Rory Best. Et si le Racing avait finalement décidé de ne pas porter plainte, l'Ulster a décidé d'agir. Dans un communiqué, la formation précise avoir «sanctionné un spectateur en lui interdisant l'accès au stade à vie, pour avoir enfreint le règlement.» Le Rugbynistère.

En France

- Le district d'Alsace de la Ligue de football amateur du Grand-Est a suspendu quatre joueurs pendant 10 matches, suite aux échauffourées qui ont eu lieu en marge d'un match de foot entre l'AS Benfeld et l'AS Mackenheim qui recevait dimanche 6 mai 2018. Après des insultes racistes, une bagarre a éclaté entre 4 joueurs et le terrain a été envahi puis le match arrêté. Les joueurs noirs de l'AS Benfeld ont été particulièrement ciblés, l'un d'eux a perdu connaissance et selon des témoignages, des personnes dans le public se sont avancées vers les joueurs avec des couteaux...Les sanctions prononcées jeudi 24 mai par la LFAFA concernent quatre joueurs, deux de l'AS Mackenheim et deux de l'AS Benfeld. Car, indique la LFAFA, il ne s'agit pour l'instant que des premières sanctions quasi-« automatiques ». Du côté de l'AS Benfeld, l'entraîneur de l'équipe, Jean-Michel Dietrich, ne comprend pas ces sanctions qui visent deux joueurs noirs de son équipe, Kerfalla Sissoko et Moudi Laouali, et se dit « écoeuré » : « Nous allons faire appel auprès de la LFAFA. Car écoper de 10 matches de suspension, soit quasiment la moitié d'une saison, alors qu'on est victime d'une agression, c'est insupportable. Ils n'ont agressé personne, c'est eux qui se sont faits insulter puis taper dessus, la LFAFA renvoie tout le monde dos à dos avec ces sanctions, ça n'a rien à voir avec la réalité de ce qu'il s'est passé ce dimanche. ». Rue 89 Strasbourg.

- Pédé», «tarlouze» ou «tapette»... Un Français amateur de football sur trois reconnaît lancer des insultes homophobes devant un match de foot, d'après une étude Ipsos publiée jeudi 17 mai, intitulée : «Les Français et l'homosexualité dans le football». Les sondeurs ont interrogé 2.176 Français âgés de 16 à 75 ans sur la question de l'homophobie dans la société et dans le milieu du football. Aujourd'hui, près de 7 Français sur 10 jugent qu'il est «difficile de vivre son homosexualité dans le milieu du football». Selon l'étude, «cette difficulté à vivre son homosexualité dans le milieu du football s'explique notamment par des propos homophobes enracinés et banalisés, en particulier chez les amateurs de football». Et en effet, Un spectateur de match de foot sur trois (34%) «admet tenir des propos homophobes tels que 'pédé', 'tarlouze', 'tapette'» devant une rencontre. Quand la personne interrogée est

en plus un joueur de football, le taux grimpe à plus d'un Français sur deux (58%). Globalement, l'étude note que «plus l'investissement dans le football est grand, plus les propos homophobes sont dédramatisés voire relativisés». L'express.

- Le magazine du club des supporters de l'OL « Bad Gones », « le Mauvais Gone » publiait le texte suivant lors du match OM-OL, le 23 septembre 2018 : « Tout est détestable chez eux », pouvait-on lire dans ce texte aux relents nauséabonds, rédigé « contre la vérole sudiste ». « Leur ville sale, leur club donneur de leçon, leur accent insupportable et pour finir leurs ultras prétendument antiracistes mais plus sûrement anti-français ». Avant de conclure : « Marseille est une ville où règne le sida ». Jean-Michel Aulas, président de l'OL a immédiatement réagi : « on va consulter les avocats du club, ça nuit grandement à l'image du club. Licra.org
- Le PSG a fiché des jeunes joueurs en fonction de leur origine ethnique et a utilisé ce critère dans la décision de ne pas recruter au moins l'un d'entre eux. C'est ce qui ressort d'une enquête publiée le 8 novembre 2018 par Mediapart. Certains recruteurs du club de la capitale ont rempli, de 2013 au printemps 2018, des fiches d'évaluation de jeunes footballeurs qui comprenaient une section « origines » avec quatre choix : «Français», «Maghrébin», «Antillais», «Africain». En France, la loi interdit de «collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques des personnes». Un délit passible de cinq ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. Le PSG a reconnu l'existence au sein de son centre de recrutement de fichiers «illégaux» sur une base ethnique et dénonce des initiatives individuelles. La Licra a saisi le parquet pour que la justice enquête et qu'on puisse connaître les responsables. Elle a également proposé au PSG des actions de formation pour son personnel sur les questions de discriminations. L'Equipe.
- Un conseiller régional Les Patriotes a été condamné en juin 2018 à 500 euros d'amende pour injure raciste envers un joueur du RC Lens. Sa plainte pour «violences» avait été classée sans suite. Le conseiller régional Les Patriotes des Hauts-de-France Guillaume Kaznowski, qui avait déposé plainte contre trois joueurs du RC Lens pour «violences», a finalement été condamné par le tribunal de Béthune à 500 euros d'amende pour injure raciste à l'encontre de l'un d'eux. Guillaume Kaznowski avait déposé plainte le 13 mars contre Abdellah Zoubir, Abdelrafik Gérard et Souleymane Diarra, après avoir été, avait-il dit à l'AFP, victime de «violences physiques et verbales» lors d'une altercation avec ces joueurs après la défaite de Lens face à Bourg-en-Bresse (0-1) la veille. Selon le parquet, ces violences dénoncées par le plaignant n'étaient «absolument pas établies». Cette plainte avait été classée sans suite, mais des poursuites avaient été engagées pour injures racistes. Europe 1.

- L'affaire choque et embarrasse le milieu du football amateur en Moselle. Dimanche 20 mai, après un match de championnat de première division de district Mosellan, les arbitres ont retrouvé une tête de porc emballée dans un sac dans leur vestiaire. L'arbitre central, qui est marocain, parle d'acte raciste. Il va porter plainte. Le district de Moselle est lui aussi choqué et se portera partie civile au côté de l'arbitre. C'est la scène complètement hallucinante qui s'est déroulée en Moselle à En-trange. Le club de football recevait l'équipe voisine de Serémange. A la fin du match, les arbitres découvrent à côté de leurs affaires, cette tête de porc emballée dans un sac par terre. France Bleu.

- Laurent Denieulle n'est pas prêt d'oublier ce dimanche 8 avril, au stade Jean-Leflour, à Blain. L'arbitre de la rencontre de DRH entre Blain et La Mellinet a interrompu le match pendant 22 minutes et pris la décision d'évacuer le stade. Une décision prise après les propos racistes proférés par un spectateur à l'encontre d'un joueur nantais. « Le match était déjà tendu et j'ai senti les deux équipes touchées par ces propos, a raconté Thomas André, au site Foot Amateur. Comme ce n'est pas évident de calmer tout le monde, j'ai réuni les deux présidents qui étaient proches et j'ai discuté avec eux. La décision a été prise à l'instant T. J'aurais pu faire évacuer juste une partie de la tribune. Mais j'ai préféré faire sortir tous les spectateurs de l'enceinte. » La rencontre a repris et s'est soldée par une victoire de Blain (1-0). Le spectateur a par la suite été identifié. Dans les colonnes d'Ouest-France, le président blinois annonçait vouloir déposer une main courante. Le dossier sera également instruit par la commission de discipline de la Ligue des Pays de la Loire. Ouest France.

- Dimanche 10 juin sur le stade du Crès (34) se jouait la finale de la Coupe de l'Occitanie de football entre l'AS Rousson et l'équipe de Frontignan. Comme indiqué par Objectif Gard, le match a été perturbé par les insultes racistes dont ont été victimes deux joueurs de l'équipe Gardoise. À travers un communiqué de presse, la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) «a condamné avec la plus grande fermeté de tels faits qui sont indignes et qui s'opposent aux valeurs positives portées par le sport, à son éthique. Elle tient à apporter son soutien aux joueurs victimes de tels comportements comme à l'ensemble de l'équipe et à son directeur sportif dont elle partage la légitime émotion.» Par ailleurs, la LICRA annonçait qu'elle serait attentive à ce qu'il soit fait en sorte que les auteurs de ces actes soient rapidement identifiés et fassent l'objet de poursuites. objectifgard.com

15. LA LICRA SPORT ET JEUNESSE

Les actions de la Licra en direction des acteurs du sport :

ASSISTANCE DES VICTIMES

La plateforme téléphonique d'assistance juridique gratuite assure une première écoute, analyse les plaintes, conseille les victimes et les plaignants ainsi que les témoins puis, en fonction de la gravité des faits, mobilise un de ses 100 avocats bénévoles.

COMMISSIONS DE DISCIPLINE

A la demande d'un club, d'un district, d'un comité, d'une ligue, d'un joueur, d'un arbitre, ou bien même d'un parent, la Licra peut demander à être présente devant la commission de discipline suite à un acte de racisme. Elle peut proposer aux acteurs concernés une mesure complémentaire ou alternative (visite mémorielle par exemple).

FORMATION

La Licra propose d'organiser des actions de formation auprès d'éducateurs et dirigeants sportifs. Plusieurs thématiques sont traitées à la demande des clubs, comités, des ligues, des services des sports de collectivités : discriminations, racisme, gestion du fait religieux...

SENSIBILISATION

Nous organisons de nombreuses interventions avec nos militants auprès des jeunes sportifs en herbe que cela soit dans un cadre de sport amateur ou professionnel. La Licra les sensibilise à leurs droits et devoirs de sportif citoyen (outils ; vidéos, expositions, témoignages....).

PARTENARIATS

La Commission Sport et Jeunesse de la Licra a noué des liens forts avec des institutions publiques, des fédérations sportives et des instances sportives telles que la Ligue de Football Professionnel, l'Union Nationale du Sport Scolaire, la Fédération Française de Football (et son programme OPEN CLUB de la FONDATION), la Fédération Française de Rugby, la Fédération Française d'Athlétisme, la Fédération Française de Basketball, la Fédération Nationale des Offices Municipaux Du Sport... ainsi que des clubs (PSG, OL, Stade de Reims, DFCO, Racing Club 92, Red Star).

